



Formation INTER ou INTRA



Répondre aux obligations légales du code du travail.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel utilisant les chariots automoteurs à conducteur porté de maîtriser les aspects sécurité de l'activité.

Cette formation concourt à la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable d'identifier le cadre réglementaire de son activité.
- Être capable de comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour l'utiliser en sécurité.
- Être capable d'assurer les opérations de maintenance adaptée.
- Être capable de décrire les mesures de sécurité associée à chacune des activités et actions.
- Être capable de réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites.

PUBLIC :

Toutes personnes ayant à conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire : Article R. 4323-55 du code du travail.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PRÉ REQUIS :

Aptitude médicale validée par le médecin du travail

DURÉE :

Selon l'expérience des stagiaires et la/les catégorie(s) choisie(s).

EFFECTIFS :

Effectif minimum : 1 stagiaire
Effectif maximum : 10 stagiaires

ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

La formation est basée sur la connaissance des textes réglementaires liés aux engins de manutention.

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate » Article R. 4323-55 du Code du Travail R 489 de la CNAMTS



INTERVENANTS

Formateur spécialisé en conduite d'engins de manutention.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Travaux en groupe
- Echange sur retour d'expérience
- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Tableau blanc

PROGRAMME :

PARTIE THÉORIQUE :

Les instances et les organismes de prévention
Législation et qualification du personnel utilisateur
Contrôle et Vérification de l'engin
Les différentes catégories de chariots
Technologie des chariots élévateurs
Les accidents en chariot
La signalisation et les pictogrammes
Les règles de sécurité à respecter
La plaque de charge

PARTIE PRATIQUE :

Mise en place des EPI
Adéquation de l'environnement
Prise de poste de l'engin
Manœuvres avec les engins
Fin de poste.

EVALUATION :

L'évaluation de la formation est réalisée à partir :

Partie Théorique : Selon le référentiel de connaissances et les fiches d'évaluations de la R489

Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la R489.

